










SITUATION

Cette semaine, le réseau a signalé le **Dollar spot** sur greens et avant-greens, départs et fairways, **il faut surveiller vos gazons** et n'intervenir que si nécessaire. Dans le Nord-Est et Corse, ponctuellement sont encore signalés des dégâts de **Tipules** et de **Noctuelles terricoles** dans le Centre ainsi qu'un complexe **Rhizoctiniose + Fusariose** (92) et de **Fil rouge** sur greens dans l'Oise (60) et **Pythium de saison chaude** en Corse. Dans le Sud-Ouest, la présence de graminées d'origine tropicale est toujours signalée **Eleusine indica**. Présence inhabituelle de dégâts de **Fusariose hivernale** sur greens qui est ponctuellement signalée dans le 67 ce qui montre l'étendue de la période climatique où cette maladie peut s'exprimer et des dégâts sur greens d'**Oie bernache du Canada** (la bernache de Canada est considérée comme une espèce envahissante) dans le Nord (59).

Vos observations :	Groupe 1 BASSIN PARISIEN / Centre / Centre-Est : Île-de- France, Centre, Bourgogne	Groupe 2 NORD-OUEST : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bretagne, Pays-de-la- Loire	Groupe 3 NORD-EST : Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Picardie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne	Groupe 4 SUD-OUEST : Poitou- Charentes, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées, Pays Basque	Groupe 5 SUD-EST : Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Corse
Dollar spot			Risque moyen à fort sur tout le territoire.  Photo : O. Dours		
Fil rouge			Présence de Fil rouge sur green sable (60)  Photo : N. Breseghello		
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="background-color: yellow; padding: 5px;"> Rappel : pour les utilisateurs du site d'épidémiosurveillance, le nom du site a changé, vos login et mot de passe restent inchangés mais les observations doivent être renseignées dorénavant avec le lien suivant : Le lien : http://www.epidemosurveillancegazons.fr/FR/PAGE_Login.php </div> </div>					

Vos observations :	Groupe 1 BASSIN PARISIEN / Centre / Centre-Est : Île-de-France, Centre, Bourgogne	Groupe 2 NORD-OUEST: Basse-Normandie, Haute- Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire	Groupe 3 NORD-EST : Nord- Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Picardie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne	Groupe 4 SUD-OUEST : Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Midi- Pyrénées, Pays Basque	Groupe 5 SUD-EST : Rhône- Alpes, PACA, Languedoc- Roussillon, Corse
Fusarioses	Présence de Fusariose estivale en complexe avec Rhizoctiniose sur greens (92).	RAS	Présence de <i>Microdochium nivale</i> sur greens (67)  Photo : N Breseghello (Cetev)	RAS	RAS
Pythium saisons chaudes :	RAS				Présence de Pythium Blight sur greens (Corse)  Photo : O. Dours
Dicotylédones et Graminées estivales	RAS			Forte présence de d'éleusine et de Pourpier sur fairways (64)  Photo d'Eleusine indica : Patxi Ithurry  Photo <i>Portulaca oleacera</i> : O. Dours	

Vos observations :	Groupe 1 BASSIN PARISIEN / Centre / Centre-Est : Île-de- France, Centre, Bourgogne	Groupe 2 NORD- OUEST : Basse- Normandie, Haute- Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire	Groupe 3 NORD-EST : Nord-Pas- de-Calais, Alsace, Lorraine, Picardie, Franche-Comté, Champagne-Ardenne	Groupe 4 SUD-OUEST : Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées, Pays Basque	Groupe 5 SUD-EST : Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Corse
Noctuelle terricoles	Présence de dégâts de Noctuelles terricoles sur greens dans le 37.				
					
	Photos : Laurent Murail				
Tipule	Présence de Tipules qui se prolonge dans le 67-88.	RAS			Présence de Tipules en Corse
					
	Photo : D. Varrey (67)				
Oie bernache du Canada	RAS	Présence de dégâts sur greens de Bernache du Canada (59). Un arrêté du 23 décembre 2011 autorise et régleme la chasse de la Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>) jusqu'en 2015.			RAS

Noctuelles terricoles : Démosymdrômes – Lutte intégrée – Détermination et cycle.

Adultes et larves ont des mœurs nocturnes. Ces dernières restent le plus souvent à l'abri durant le jour : dans le feutre, sous la mousse ou dans le sol. Les stades juvéniles provoquent des dégâts peu importants. Plus âgées, elles deviennent voraces. En cas de pullulation, elles adoptent parfois un comportement grégaire, migrent en troupes extrêmement nombreuses et peuvent alors être à l'origine de dégâts importants.

Les cycles biologiques présentent une à plusieurs générations annuelles selon les espèces. Enfin, certaines noctuelles adultes (ex. : noctuelle cirphis, noctuelle des graminées) effectuent des déplacements migratoires importants, jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres, la noctuelle des moissons est considérée comme sédentaire mais les adultes sont capables d'effectuer des vols d'envergure limitée.

Les noctuelles forment un groupe de papillons de nuit représenté par de très nombreuses espèces. Sur gazon, les noctuelles les plus fréquentes sont au nombre de 3 espèces :

Scotia segetum Schiff. (noctuelle des moissons)

Cerapteryx graminis L. (noctuelle des graminées)

Mythimna unipuncta Haw. (cirphis ou légionnaire)

Statut réglementaire : aucun



Photos : L. Murail : symptômes sur green

... et larve de *Scotia* sp

Lutte intégrée :

Il est nécessaire d'évaluer l'importance de la population larvaire par un monitoring. Les techniques suggérées pour le dénombrement sont surtout basées sur le piégeage des adultes (piège + capsules) ou un dénombrement des larves par sondage du sol.

Sur greens de golf, on peut inonder la zone sur une courte période afin de faire remonter à la surface les larves qui se retrouvent piégées sous une bâche. On peut également faire des sondages à l'aide du hole-cutter (immersion courte de la carotte afin de faire remonter les larves à la surface).

Le dénombrement de quelques dizaines de larves par m² suffit pour intervenir sur green.

Seuil de nuisibilité :

100 larves par m² peuvent être dommageables. Sur jeunes gazons ou sur greens, le dénombrement de quelques dizaines de larves par m² suffit pour intervenir.

Lutte physique :

Sablage et aérations profondes afin de déranger les larves. Limiter les excès de matières organiques au maximum. Amélioration du drainage pour éviter les excès d'humidité pendant la période de pontes.

Lutte biologique :

Emploi de nématodes entomopathogènes de type *Steinernema carpocapcea*.

IDENTIFICATION

Bien que très nombreuses, les noctuelles présentent des caractères morphologiques communs.

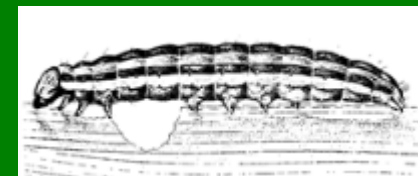
Noctuelles	Identification	Période de dégâts
Noctuelle des moissons (<i>Scotia segetum</i>)	<p><u>Adultes</u> : 40 mm d'envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ailes antérieures brunes avec une tache circulaire vers le centre de l'aile et une tache réniforme, plus externe. - Ailes postérieures grises (femelles) ou blanches (mâles). - Présence d'un liseré noir sur le pourtour des 4 ailes. <p><u>Chenilles</u> : - 4-5 cm de long.</p> <ul style="list-style-type: none"> - corps brun grisâtre avec 4 taches noires, dorsales, sur chaque segment. 	<p>Principales périodes de dégâts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mi-juin à août selon les conditions des zones climatiques locales. - région méridionale : seconde période possible en fin d'été de voir un troisième vol partiel.
Noctuelle des graminées (<i>Cerapteryx graminis</i>)	<p><u>Adultes</u> : 30-35 mm d'envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ailes antérieures portant une tache circulaire et une longue strie blanchâtre qui s'élargit vers l'extrémité. - Ailes postérieures grises, plus foncées vers l'arrière. <p><u>Chenilles</u> : 3-4 cm de long.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps gris verdâtre à brun foncé strié sur le dos de trois lignes longitudinales blanchâtres. 	<p>Période de dégâts : février à juin.</p> <p>En cas de pullulation, le sol peut être complètement dénudé.</p>
Noctuelle cirphis (<i>Mythimna unipuncta</i>)	<p><u>Adultes</u> : 30-35 mm d'envergure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ailes antérieures brun acajou marquées d'un petit point blanc. - Ailes postérieures grises ; nervures légèrement foncées. - Corps et pattes brun acajou comme les ailes antérieures. <p><u>Chenilles</u> : 3-4 cm de long.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps d'abord blanchâtre à gris-vert, puis variant du jaunâtre au brun acajou chez les stades plus avancés (le ventre restant pâle). - Sur le dos : 3 lignes longitudinales blanchâtres interrompues et bordées de noir. - Sur les flancs : une bande jaune crème longitudinale. 	<p>Périodes de dégâts variables selon les régions mais le plus souvent en fin d'été - début automne, à la suite d'étés chauds.</p>



Noctuelle des moissons
(L. BONNEMAISON, 1961 - Les Ennemis Animaux des plantes cultivées et des forêts - Ed. SEP)

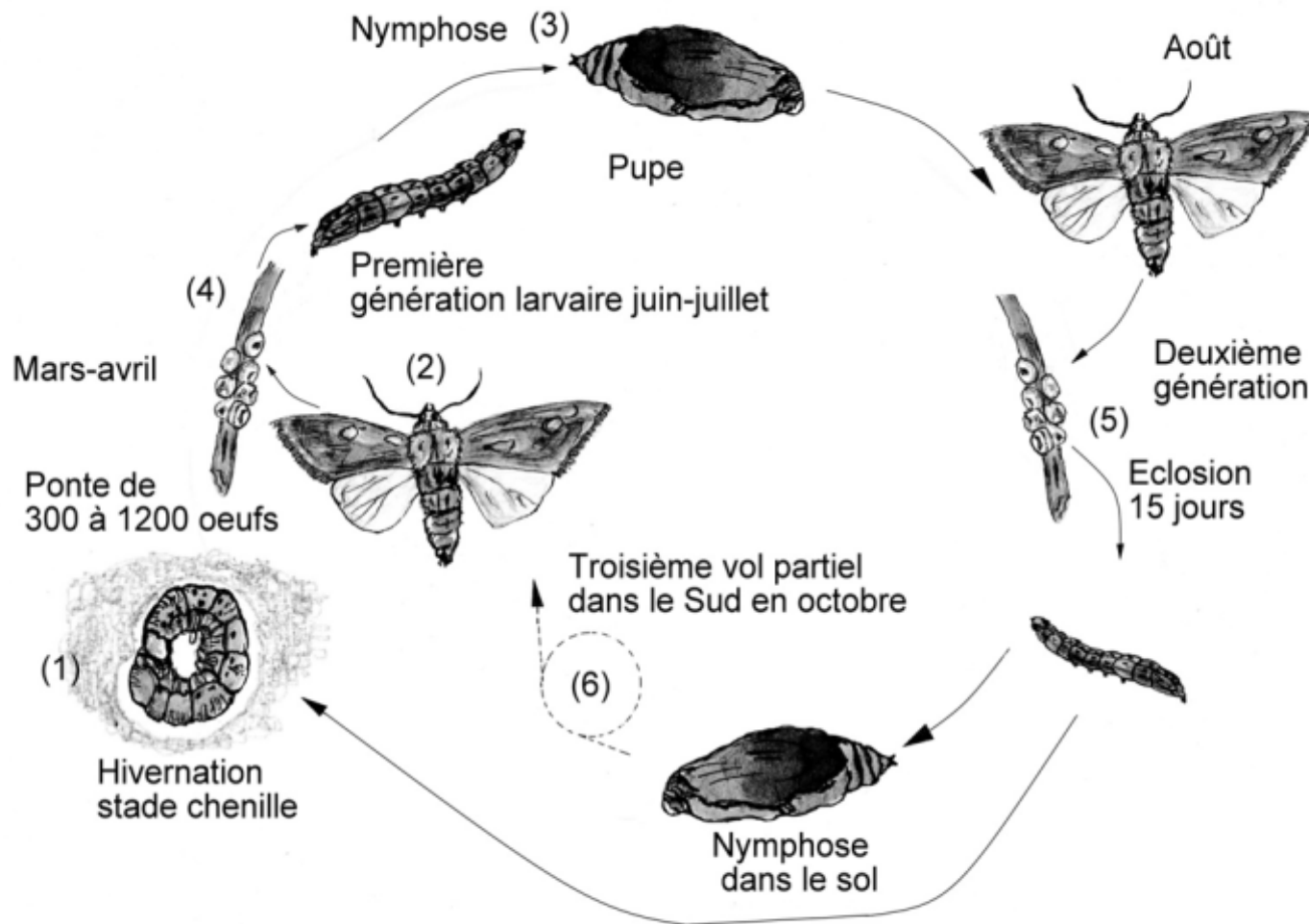


Adulte de *Mythimna* (= *Cirphis*) *unipuncta*
(Fiche acta)



Chenille de *Mythimna unipuncta* (A. BALACHOWSKY, 1962 - Entomologie appliquée à l'agriculture, t. II vol. 2 - MASSON et Cie)

Cycle Noctuelle des moissons (dessin O. Dours)



Chez *Scotia segetum*, les chenilles (1) passent l'hiver dans une coque terreuse entre 10 et 20 cm de profondeur. La nymphose a lieu en mars-avril et les papillons (2) volent à partir de la mi-mai.

Les œufs (4-5) (200 à 1200 par femelle) sont déposés par paquet de pontes (5 à 20 œufs) sur certaines plantes hôtes en fin mai et juin et juillet-août pour la seconde génération. L'éclosion des chenilles a lieu 10 à 20 jours plus tard. Le développement larvaire dure environ 35 à 40 jours. Dans les régions situées au nord de la Loire, lorsque le climat de l'année est très frais, les chenilles commencent à creuser leur loge pour y passer l'hiver dès la fin juillet.

Dans la moitié Sud de la France, ces chenilles se nymphosent (3) et peuvent donner une deuxième sortie de papillons qui volent et pondent de fin juillet jusqu'à août. Ce sont les chenilles issues de ces pontes qui hiverneront.

Remarque : dans les régions méridionales, un troisième vol partiel (6) peut avoir lieu suivant les conditions climatiques.

Scotia segetum (Schiff.)

Syn : *Agrotis segetum* (Denis & Schiffermüller)

• Noctuelle des moissons

Classe : Insecta

Ordre : Lepidoptera

Famille : Noctuidae